

certaine protection contre la variole. Il ne peut non plus soutenir que la vaccine, prise en elle même et indépendamment des dangers qui peuvent l'accompagner par suite d'une négligence coupable, soit une maladie aussi grave que la variole. Or la présence des mêmes Bactéries dans les deux virus devient une preuve irréfutable de l'efficacité de l'un comme prophylactique de l'autre. Car si le passage des Bactéries varioliques dans le système dans la variole, a pour effet de protéger contre de nouvelles attaques de variole, ils doivent avoir le même effet, à un moindre degré peut être, introduits dans le système par la vaccine. Je pense donc que la conclusion la plus naturelle qui se puisse déduire des observations du Dr. Crevier est que la vaccine est un préservatif de la variole, suffisant, dans tous les cas, pour que ce soit un devoir de répandre le plus possible la pratique de la vaccination.

Il ne s'agit donc que de se procurer un vaccin de bonne qualité, c'est-à-dire, qui ait l'efficacité voulue sans être entaché des vices qu'il peut contracter par sa transmission au moyen de sujets affectés de diverses maladies contagieuses. Il faut donc, autant que possible, se servir d'un vaccin fourni par des animaux sains et bien entretenus, et ne le transmettre qu'une ou deux fois et au moyen de sujets bien sains. MM. Codman & Shurtleff, de Boston, expédient par la poste des pointes d'ivoire chargées de vaccin provenant directement du pis de la vache.¹ M'en étant procuré, celles qui se sont trouvées efficaces m'ont donné de fort beaux résultats, qui se sont continués en vaccinant de bras à bras.

En prenant ces précautions et en ayant recours en même temps à des soins hygiéniques assidus, je ne dis pas qu'il n'y aurait plus possibilité de se tordre le cou ou de se flamber la cervelle; mais au moins, que les ravages d'un terrible fléau seraient considérablement diminués, si, surtout, la pratique de la vaccination était générale et même obligatoire. Car c'est par les sujets non-vaccinés que la variole s'introduit dans une localité et finit par y sévir avec une telle intensité que les sujets vaccinés eux-mêmes la contractent. Bien plus, les *picotés* finissent par la contracter. C'est encore ce que tendent à prouver les observations du Dr. Crevier.

La question dont il s'agit est si importante que j'ai cru devoir combattre une opinion aussi préjudiciable à la société en général, tout en regrettant qu'un autre ne l'ait pas fait plus tôt, avec plus d'habileté, et, surtout, avec l'autorité d'un nom mieux connu.

Votre très-humble serviteur,

C. GILL, M. D.

1. Une douzaine de ces pointes coute \$1.50.